



**Jean-Claude ANDRÉINI**

Président de la commission géothermie du Syndicat des énergies renouvelables

*« Le développement de la filière géothermie constitue un enjeu important dans l'atteinte des objectifs du Grenelle de l'environnement qui prévoit une contribution à hauteur de 1,3 millions de tep à l'horizon 2020. En outre, il est prévu que 20 % de l'électricité produite dans les DOM soit d'origine géothermique. »*

## → MISSIONS

La géothermie couvre un large champ d'application. Selon la profondeur exploitée, elle peut permettre de produire de l'électricité ou de la chaleur (réseaux de chaleur, doublets géothermiques, champs de sonde) et d'alimenter des villes, des quartiers, des bâtiments ou des maisons individuelles. Sur l'ensemble de son territoire, la France recèle un potentiel géothermique très important.

La commission géothermie rassemble les membres du SER exerçant une activité dans le secteur de la géothermie : exploitants, développeurs de projets, fabricants de matériels, foreurs, bureaux d'étude, centres de recherche et de formation, etc.

Plusieurs missions ont été confiées à cette commission :

- Représenter la filière auprès des pouvoirs publics ;
- Promouvoir la filière auprès des pouvoirs publics, des médias et du grand public ;
- Assurer une veille active sur tous les sujets juridiques, économiques, techniques et environnementaux ;
- Travailler en concertation avec les associations de la filière sur la thématique de la qualité.

## → PROGRAMME DE TRAVAIL 2010

- Elaboration de fiches d'information et de communication ;
- Suivi de la mise en place du Fonds Chaleur ;
- Suivi de la mise en place de la RT2012 et RT2020 ;
- Suivi de la garantie AQUAPAC ;
- Suivi réglementaire (code minier, loi sur l'eau, etc.).